

 <p>Commune de Tournon (Savoie)</p>	<p style="text-align: center;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE LE VENDREDI 14 JUIN 2024 A 19H30</p>
--	--

DATE DE CONVOCATION : 03/06/2024

DATE D’AFFICHAGE : 03/06/2024

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, ALIOUA Yacine, LASSIAZ Fabienne, OMELTCHENKO Luc, GIANNINA Gisèle, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, CHEVRIER-GROS Sébastien, DRAGNEA Cindy

Excusés : MURAZ-DULAURIER Gilles (pouvoir à Patrick GRANDCHAMP) – CHATELAIN Eric (pouvoir à Yacine ALIOUA)

Absents : GARDET-CADET Michel, DRAGNEA Cindy

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 12

PRÉSENTS : 9

VOTANTS : 11

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Christelle ARTALLE est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024/32
ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AU COLLEGE JOSEPH FONTANET DE FRONTENEX

Le collège Joseph FONTANET de Frontenex porte plusieurs projets de sorties et de voyages pour l’année 2024.

Afin de compléter la dotation de fonctionnement versée par le Conseil Départemental, le collège Joseph Fontanet de Frontenex, par un courrier en date du 11 janvier 2024, sollicite une subvention exceptionnelle de 200 € à la commune de Tournon.

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter une subvention exceptionnelle de 200 € au collège Joseph FONTANET de Frontenex.

DECISION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés,

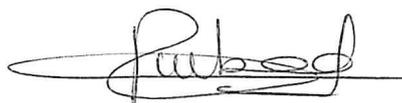
✓ **DÉCIDE** d’allouer une subvention exceptionnelle de 200 € au collège Joseph FONTANET pour la réalisation des projets cités ci-dessus.

✓ **PRÉCISE** que les financements sont prévus

Le Maire,
Sandrine BERTHET



Le secrétaire de séance
Christelle ARTALLE



Transmis au contrôle de légalité
Le 17 JUIN 2024

Publié le 17 JUIN 2024